



12, impasse Mas - 31000 Toulouse  
tél. 05.61.99.20.77 fax. 05.61.62.75.66 snpst.toulouse@orange.fr

## *COMMUNIQUE DE PRESSE*

# **Prévention du virus A (H1N1) en entreprises. Une mission ponctuelle à pondérer pour les professionnels de santé au travail.**

L'appel aux médecins du travail comme référence pour la prévention contre l'épidémie grippale H1N1 en entreprises est une reconnaissance de leur capacité médicale professionnelle.

Il leur revient, ainsi qu'aux infirmiers de santé au travail, certes de relayer près des entreprises les informations sur l'épidémie et la préconisation de mesures d'hygiène, mais aussi de rappeler et de promouvoir les mesures de prévention du risque de dégradations des conditions de travail et de sécurité, du fait de l'épidémie.

Il ne revient pas en revanche aux Services de Santé au Travail de promouvoir des prestations de dépistage, rôle du système ambulatoire de soins ; de vaccinations, objet d'une action de santé publique générale ; de la réalisation de plans de continuité de l'activité (PCA) qui reviennent aux entreprises elles-mêmes.

La visibilité de prestations ostensibles pour les entreprises n'est pas une priorité.

La mission principale des professionnels de santé au travail est de préserver la santé des salariés des atteintes de leur santé du fait de leur travail et cela doit être la matrice du plan de continuité de l'activité des SST eux-mêmes. On sait que la fragilisation des conditions de travail par l'absentéisme et la maladie exacerbe le risque de dégradations déjà importantes de la santé des travailleurs, dans le contexte actuel de productivité et de restructuration.

Le maintien de la disponibilité pour les consultations médico-professionnelles des salariés et la continuité de l'observation des situations de travail restent les priorités qu'il serait irresponsable d'abandonner de la part des médecins et infirmiers du travail. Les activités quotidiennes de santé au travail, le dévoilement et l'accompagnement de la santé au travail des salariés, constituent l'apport spécialisé incontournable des professionnels de santé au travail pour la santé publique.

Le Syndicat National des Professionnels de la Santé au Travail (SNPST) aurait souhaité que la Direction Générale du Travail et le Centre Interservices de Santé et de Médecine du Travail en Entreprise (CISME) soient aussi entrepreneurs pour la prévention des pathologies du travail, la reconnaissance des cancers professionnels, des TMS ou les souffrances des travailleurs, conséquence des managements et des organisations de travail.

Toulouse, le 24 septembre 2009

**Contact presse :** Mireille Chevalier ☎ 06 70 24 76 53